



MUNICIPALITE

Préavis 2016–2021 / N° 9

Nyon Région Télévision Demande de participation financière

Rolle, le 23 septembre 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à soutenir la pérennisation de la télévision régionale du district de Nyon, NRTV, en lui accordant une contribution annuelle de Fr. 5.— par habitant dès l'exercice en cours. La présentation du projet de soutien sollicité auprès du Conseil communal de Nyon est reprise, dans les grandes lignes, dans le préambule du présent préavis.

1. PREAMBULE

Le 27 avril 2015, le Conseil communal de Nyon acceptait, suite au préavis N° 205, d'octroyer à la Municipalité un montant de Fr. 150'000.— pour participer au financement de la phase de sauvetage de Nyon Région Télévision (NRTV). En partie grâce à ce montant, l'association COMMUNYON a pu mettre sur pied dès la fin du printemps 2015, avec le prestataire choisi, le projet de transition annoncé.

Ainsi, après plusieurs mois de travaux intensifs, NRTV a pu diffuser depuis la rentrée d'août 2015 une nouvelle émission hebdomadaire d'actualité régionale ainsi qu'un débat. Par ailleurs, la couverture géographique de la chaîne a été considérablement élargie, avec un accord passé avec Cablecom, depuis septembre 2015, puis avec Swisscom TV (entrée sur la grille des programmes depuis la fin de l'année 2015).

L'augmentation de la qualité éditoriale, la professionnalisation des équipes, la meilleure représentativité et diffusion régionale des émissions ont déjà porté leurs fruits : après plusieurs mois de diffusion, les échos autour de la nouvelle offre sont très positifs, tant de la part des téléspectateurs, des acteurs régionaux que des autorités de plusieurs communes du district. Surtout, une unanimité est en train de se former sur l'importance pour la région nyonnaise de disposer d'un média de proximité, tous publics et facile d'accès pour toutes les générations.

La phase de transition initiée en 2015 pouvant être considérée comme réussie, l'association COMMUNYON affinait le projet de pérennisation de la chaîne, avec le souhait d'un passage à des émissions d'actualités quotidiennes, afin de mieux ancrer NRTV dans la vie locale de la région.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Une offre télévisuelle qualitative de proximité

Comme le relevait le préavis nyonnais, la nouvelle télévision régionale, au terme de sa phase de transition, est devenue une chaîne quotidienne généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants du district. Réactive, mobile et efficace dans le traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région, NRTV a aussi été incontournable durant la campagne des récentes élections communales, où nombre de communes du district ont pu voir « à l'antenne » leurs candidates et candidats exprimer leurs convictions ou exposer leur programme politique.

La nouvelle NRTV est diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs locaux (TRN, SEIC, SEFA) et nationaux (Swisscom TV, Cablecom, Net+, Citycable). Tous les habitants du district y ont ainsi accès. De plus, NRTV offre une forte présence sur Internet, via son site, une application mobile et les réseaux sociaux. Cette approche numérique est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantit aussi une meilleure visibilité des programmes auprès d'une clientèle plus jeune.

Pourtant, alors que deux émissions en direct étaient prévues du lundi au vendredi selon le nouveau concept de la chaîne, seule une a subsisté en 2016. En effet, un financement inférieur aux prévisions budgétaires a contraint la direction de NRTV à adapter sa grille en conséquence (cf. chapitre 3. Incidences financières). Ainsi, chaque jeudi NRTV offre, par ses 6 collaborateurs à temps partiel ou complet, une émission déclinée en 4 rubriques : l'Info, le Débat, le Sport et la Culture.

3. ASPECTS FINANCIERS

En résumé, et c'est là le point central du préavis, NRTV annonçait un budget annuel initial 2016 à hauteur de Fr. 875'000.— (voir ci-après), revu à la baisse à quelque Fr. 700'000.— en raison de perspectives (entrées) financières pas concrétisées à ce jour. Il manque ainsi Fr. 100'000.— environ de publicité et de sponsoring et quelque Fr. 80'000.— de contributions publiques à ce jour pour boucler l'année en cours. Les communes de Nyon et Gland subventionnent NRTV à raison de Fr. 12.— par habitant. D'autres communes la soutiennent par des sommes forfaitaires ou à raison de Fr. 5.—/habitant.

COMMUNYON a communiqué les chiffres suivants versés par les communes pour l'exercice 2016, soit un total de Fr. 441'695.— réparti comme suit : Nyon Fr. 240'000.—, Gland Fr. 130'000.—, Coppet Fr. 15'000.—, Mies Fr. 10'000.—, Tannay Fr. 8'150.—, Founex Fr. 18'545.—, Prangins Fr. 20'000.—. La ligne budgétaire du préavis nyonnais prévoyait une contribution des communes pour Fr. 525'000.—. Il manque donc les quelque Fr. 80'000.— évoqués plus haut. A cela s'ajoutent des promesses de dons non confirmées encore de Bassins (à fixer), de Genolier à hauteur de Fr. 10'000.— et de Chésereux pour Fr. 1'500.—.

Afin de permettre au Conseil communal de se faire une idée plus précise dudit budget « initial », voici l'extrait tiré du préavis N° 246 du 16 novembre 2015 de la Municipalité de Nyon, validé par son Conseil communal :

Budget de fonctionnement NRTV annuel

REVENUS (CHF)		CHARGES (CHF)	
Pub/sponsoring	150'000.-	Commissions 20 %	30'000.-
Contribution publique	525'000.-	Affaires-échanges	200'000.-
Affaires-échanges	200'000.-	Production/mandat	120'000.-
Sous-total	875'000.-	Salaires (1 responsable, 2 RP de 10 ans, 1 chef technique à 50 %)	480'000.-
		Loyers, frais	30'000.-
		Imprévus	15'000.-
		Sous-total	875'000.-

4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROLLE

Dans sa séance du 6 septembre 2016, la Municipalité de Rolle a reçu MM. Daniel Rossellat, président de COMMUNYON, et M. Christophe Rasch, directeur de NRTV, venus présenter la situation financière de la télévision régionale. Bien conscients de la « distance » de Rolle par rapport à la localisation de NRTV, principalement présente sur l'axe Nyon-Gland à ses débuts, ils ont milité en faveur d'un effort régional « minimal » propre à pérenniser la télévision du district de Nyon, à laquelle les Rollois ont désormais plein accès (voir description du projet).

Cet « effort » correspondrait à une contribution de Fr. 5.— par habitant dès l'exercice 2016, soit en gros Fr. 30'000.— pour la Commune de Rolle, renouvelable d'année en année. La Municipalité propose toutefois, dans un premier temps, de limiter cet engagement à 3 ans, soit pour les exercices 2016 à 2018 compris, et de tirer à ce moment-là le bilan de sa contribution. Le Conseil communal serait ainsi invité à renouveler, ou non, son geste dès l'exercice 2019 à la faveur d'un nouveau préavis municipal.

Dans un bassin de population de près de 100'000 habitants, une télévision de proximité développant l'information locale a toute sa place, d'autant plus à l'heure d'un recentrage de la population sur l'information de proximité. Elle reflète en effet la vie économique, sociale et culturelle de la région, nourrit le débat et contribue au lien social. La ville de Rolle, pôle régional à l'est du district, par son poids démographique et son importance historique, économique, culturelle et sportive au cœur de La Côte, fait partie intégrante de cette région lémanique. NRTV la promeut déjà avec succès ; nul doute que Rolle et ses habitants y trouveront aussi leur compte.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016 – 2021 / N° 9 de la Municipalité du 23 septembre 2016

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accepte de participer financièrement, à hauteur de Fr. 5.— par habitant durant 3 ans, au financement de la télévision régionale NRTV.
2. Autorise la Municipalité à financer cette dépense par le compte N° 1400.3523.3 respectivement dans les comptes 2016, 2017 et 2018.
3. Réévaluera sa participation à NRTV, dès l'exercice 2019, sur la base d'un nouveau préavis de la Municipalité.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 4 octobre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-présidente



Françoise Tecon-Hebeisen



Le Secrétaire



Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : lundi 31 octobre 2016 à 20h.00 – salle Clément

Municipaux délégués : Mme Françoise Tecon-Hebeisen et M. Cédric Echenard